



# Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal  
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0  
Téléphone : (418) 829-3100      Télécopieur : (418) 829-1004  
Internet : [www.msfoo.ca](http://www.msfoo.ca) Courriel : [info@msfoo.ca](mailto:info@msfoo.ca)

## Affaires municipales

### Décembre 2021

En cette fin d'année 2021, le dossier important est l'adoption du budget municipal pour l'exercice financier à venir. Comme chaque année, les membres du conseil se sont réunis pour étudier et travailler à préparer des prévisions en ayant pour objectif de tenter de limiter les augmentations tout en s'assurant que la Municipalité reste en mesure de remplir ses obligations. Pour l'année 2022, le taux moyen d'augmentation a été établi à 3,7 %.

Un sommaire de cet exercice vous sera livré dans le bulletin municipal qui accompagnera votre compte de taxation 2022.

### Affaires courantes

Lors de la séance ordinaire de décembre, en plus de résolutions administratives courantes le conseil a été informé de la démission de Madame Nathalie Lemelin de son poste de conseillère au siège numéro 6. Une date pour l'élection partielle sera fixée prochainement conformément à la Loi.

### Administration municipale

À ce sujet, le conseil a accepté le dépôt des rapports de la vice-présidence à la vérification de la commission municipale du Québec sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation et du budget. Ensuite, trois projets de règlement ont été déposés et des avis de motion donnés soit pour les projets de règlement :

- Numéro 022-177 modifiant le règlement numéro 021-167 - Précisant les conditions d'émission de permis zones de fortes pentes et le règlement numéro 021-173 sur le zonage ;
- Numéro 022-178 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2022 ;
- Numéro 022-179 sur le régime de retraite des élus.

Avec l'adoption du budget annuel viennent généralement des ajustements à faire aux conditions de travail des différents employés, c'est pourquoi le conseil a autorisé la signature de nouveaux contrats de travail avec plusieurs employés de la Municipalité et complété l'adhésion de Saint-François au régime de retraite des employés municipaux du Québec. Finalement, en respect du projet de loi 49, le processus de constitution d'un fonds réservé pour les élections municipales a été commencé.

### Aide financière et appui

Dans ce domaine le conseil a résolu de contribuer aux services de l'Association Bénévoles de l'Île d'Orléans pour la somme de 2 000 \$ pour les années 2021-2022 et de donner son appui à l'entreprise

Compliments de Belle-Maman pour une demande de financement au Fonds de la région de la Capitale-Nationale – Volet Île d'Orléans.

### **Sécurité routière**

Le conseil a également autorisé la signature d'une entente de collaboration pour les fermetures du chemin Royal en cas d'urgence avec le ministère des Transports du Québec pour la saison 2021-2022.

En terminant, il me reste à vous souhaiter une belle période des fêtes tout en portant à votre attention que **le bureau municipal sera fermé du lundi 27 décembre 2021 jusqu'au lundi 10 janvier 2022, date à laquelle nous serons de retour à votre service dès : 9 h.**

Et à vous inviter finalement, **à la première séance de l'année 2022, prévue le lundi 10 janvier à 20 h dans la grande salle du centre le Sillon, 554, rue Lemelin** et à vous rappeler, les heures d'ouverture du bureau municipal soient :

**Du lundi au jeudi**

**De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h**

Marco Langlois, DMA  
Directeur général/greffier-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue dans la grande salle du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, le lundi 13 décembre 2021, a adopté : *la résolution numéro 021-116 intitulée : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022.*

**Que** l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code municipal du Québec. (RLRQ, c. C-27.1)

**Que** le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui débiteront à 20 h, a été établi comme suit :

- |                           |                                    |
|---------------------------|------------------------------------|
| ■ <b>lundi 10 janvier</b> | ■ <b>lundi 4 juillet</b>           |
| ■ <b>lundi 7 février</b>  | ■ <b>lundi 1<sup>er</sup> août</b> |
| ■ <b>lundi 7 mars</b>     | ■ <b>lundi 12 septembre</b>        |
| ■ <b>lundi 4 avril</b>    | ■ <b>lundi 3 octobre</b>           |
| ■ <b>lundi 2 mai</b>      | ■ <b>lundi 7 novembre</b>          |
| ■ <b>lundi 6 juin</b>     | ■ <b>lundi 12 décembre</b>         |

**Que** les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du Conseil municipal.

**Que** toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce quatorzième jour de décembre deux mille vingt et un.

**Marco Langlois, DMA**  
**Directeur général/greffier-trésorier**